

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

**SÉANCE ORDINAIRE**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 18 novembre 2025 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire  
Johnfort Acuna, conseiller du district Louis-S.-St-Laurent  
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe  
Marc Paré, conseiller du district Cochrane  
Jasmin Desmarais, conseiller du district Rivière Coaticook  
Marie-Ève Talbot, conseillère du district Hatley  
Jérémy Dumont-Grant, conseiller du district Pomeroy

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE**

André Martel, directeur général et greffier-trésorier

- 
1. **Ouverture de la séance**
  2. **Période de questions**
  3. **Adoption de l'ordre du jour**
  4. **Approbation des comptes**
    - 4.1 Approbation des comptes
    - 4.2 Délégation des dépenses
  5. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
    - 5.1 Séance ordinaire du 1 octobre 2025
  6. **Rapport des activités des membres du conseil**
  7. **Sécurité publique**
    - 7.1 Octroi de contrat – Achat de couvre-touts pour les interventions riveraines du SSI
    - 7.2 Établissement des besoins en formation pour l'année 2026 en lien avec la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
  8. **Loisirs, culture et vie communautaire**
    - 8.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité Familles - Aînés
    - 8.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement
    - 8.3 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité des loisirs
    - 8.4 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité culture et patrimoine
    - 8.5 Octroi de contrats – Plaisirs d'hiver 2026
    - 8.6 Octroi de contrat - Spectacle de feux d'artifice de la Fête nationale 2026
    - 8.7 Octroi de contrat – Entretien paysager 2026
    - 8.8 Contribution financière 2026 à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie
  9. **Travaux publics**
    - 9.1 Aucun
  10. **Infrastructures**
    - 10.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité des travaux publics et des infrastructures
    - 10.2 Vidange des boues – Décompte progressif no 1
    - 10.3 Remplacement du système de déphosphatation physico-chimique – Décompte progressif no 4
  11. **Urbanisme**
    - 11.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité citoyens en environnement
    - 11.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité consultatif en urbanisme
    - 11.3 Démission d'un membre du comité citoyens en environnement
    - 11.4 Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme
    - 11.5 Augmentation de budget - Firme de relation publique pour la consultation de la population dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

- 12. Trésorerie**
  - 12.1 Remaniement budgétaire - Achat d'asphalte
  - 12.2 Remaniement budgétaire – Bris d'aqueduc sur le chemin de Hatley
  - 12.3 Approbation des prévisions budgétaires de la RIGDSC
  - 12.4 Contribution financière au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) – Volet partenariat avec le secteur privé
- 13. Greffe**
  - 13.1 Adoption du calendrier des séances 2026
- 14. Direction générale**
  - 14.1 Renouvellement de contrat – Service de consultation juridique général 2026
  - 14.2 Souper des Fêtes de la MRC
  - 14.3 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2025-2026
  - 14.4 Embauche d'un pompier à la brigade du SSI
  - 14.5 Entérinement d'embauche d'un patrouilleur
- 15. Parole aux conseillers**
- 16. Période de questions**
- 17. Levée de la séance**

-----

**1. Ouverture de la séance**

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. André Martel, agit à titre de secrétaire.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

**2. Période de questions**

Sept personnes sont dans l'assistance et ont adressé des questions ou commentaires.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

**259-2025-11-18**

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc Paré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jasmin Desmarais**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil tel que présenté;

b. de garder l'ordre du jour ouvert.

Adoptée à la majorité

**4. Approbation des comptes**

**4.1 Approbation des comptes**

**260-2025-11-18**

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc Paré**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver la liste des chèques émis à compter du 15 août 2025 jointe à la présente.

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025**

Annexe 1

En date du 6 novembre 2025, des paiements ont été émis pour un total de : 1  
230 397.02 \$

Annexe 2

Salaires payés du 15 septembre au 2 novembre 2025	265 061.11 \$
Dépenses remboursées aux employés	<u>- 3 079.55 \$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	261 981.56 \$
-----------------------------------------	---------------

Adoptée à la majorité

**4.2**     **Délégation des dépenses**

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de contrôle et suivi budgétaire sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- André Martel, directeur général
- Éliane Stéphanne, greffière
- Eric Brus, responsable des travaux publics
- Jonathan Garceau, directeur du service de sécurité incendie
- Sonia Quirion, responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

**5.**     **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**

**5.1**     **Séance ordinaire du 1 octobre 2025**

**261-2025-11-18**

Chaque membre du conseil ayant reçu le 7 novembre 2025 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025, déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR Monsieur Jean-Pierre Charuest**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**6.**     **Rapport des activités des membres du conseil**

Les membres du conseil font un rapport de leurs activités depuis la dernière séance ordinaire.

**7.**     **Sécurité publique**

**7.1**     **Octroi de contrat – Achat de couvre-touts pour les interventions riveraines du SSI**

**262-2025-11-18**

**Considérant** que la Municipalité a l'obligation de fournir des équipements conformes et sécuritaires aux intervenants de son Service de sécurité incendie (SSI) ;



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
**Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025**

**Considérant** la fréquence des interventions du SSI de Compton à proximité de points d'eau et lors de situations d'inondations ;

**Considérant** que les habits de combat réguliers que portent habituellement les pompiers ne sont pas conformes pour les interventions riveraines ;

**Considérant** les recommandations de la CNESST ;

**Considérant** qu'à la suite d'une analyse des différents modèles de couvre-touts sur le marché, la Municipalité a déterminé que le modèle #804 offre la meilleure résistance aux éléments afin de protéger les pompiers lors d'interventions riveraines, surtout en période de froid ;

**Considérant** la soumission de Distributions Michel Fillion Inc. ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jérémie Dumont-Grant**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'autoriser l'achat de 10 couvre-touts de modèle #804, personnalisés avec le mot « Incendie », de Distributions Michel Fillion Inc. pour la somme totale de 2 694.50\$ plus taxes ;

b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2025 du Service *sécurité publique – incendie*.

Adoptée à la majorité

**7.2 Établissement des besoins en formation pour l'année 2026 en lien avec la mise en œuvre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel**

**263-2025-11-18**

**Considérant** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Considérant** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Considérant** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

**Considérant** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Considérant** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Considérant** que la municipalité de Compton désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

**Considérant** que la municipalité de Compton prévoit que trois candidats devront recevoir la formation « Pompier I » au cours de la prochaine année afin d'atteindre un nombre minimal de 26 pompiers pouvant être considérés dans la force de frappe du Schéma de Couverture de risques pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Considérant** que trois pompiers devront suivre la formation « Opérateur d'autopompe » ;

**Considérant** que sept officiers devront suivre la formation « Gestion de l'intervention du plan d'eau » ;

**Considérant** que douze membres de la brigade devront suivre la formation « Formation de base en sauvetage riverain » ;

**Considérant** que toutes ces formations sont soit prévues dans le plan quinquennal de formation 2024-2028 pour l'année 2026, soit le résultat de recommandations faites par la CNESST ;

**Considérant** que la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique, par l'intermédiaire de la MRC de Coaticook, en conformité avec l'article 6 du Programme, pour le 31 décembre 2025 ;

### **SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Johnfort Acuna APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Coaticook.

Adoptée à la majorité

## **8. Loisirs, culture et vie communautaire**

### **8.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité Familles - Aînés**

Sont déposés les comptes-rendus des rencontres ci-dessous du Comité Familles - Aînés :

28 juillet 2025  
12 août 2025

### **8.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité d'embellissement**

Sont déposés les comptes-rendus des rencontres ci-dessous du Comité d'embellissement :

4 août 2025  
17 septembre 2025

### **8.3 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité des loisirs**

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité des loisirs :

18 août 2025



N° de résolution  
ou annotation

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

**8.4 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité culture et patrimoine**

Sont déposés les comptes-rendus des rencontres ci-dessous du Comité culture et patrimoine :

20 août 2025  
29 septembre 2025

**8.5 Octroi de contrats – Plaisirs d’hiver 2026**

**264-2025-11-18**

**Considérant** que la Municipalité organise annuellement sa journée Plaisirs d’hiver au Récré-O-Parc ;

**Considérant** la popularité de cet événement ;

**Considérant** les soumissions des entreprises Gonflable.ca et Skatéducation S.E.N.C., ainsi que celle de M. Denis Lanctôt ;

**Considérant** la recommandation du comité des loisirs ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

**IL EST RÉSOLU**

a. d’autoriser la tenue de la journée des Plaisirs d’hiver le samedi 21 février 2026 au Récré-O-Parc ;

b. d’accepter la soumission de l’entreprise Gonflable.ca pour la location, la livraison et l’installation de jeux gonflables pour la somme de 1 000\$ plus taxes ;

c. d’accepter la soumission de Skatéducation S.E.N.C. pour l’animation d’ateliers d’initiation au snowskate avec prêt d’équipement pour la somme de 1 000\$ plus taxes ;

d. d’accepter la soumission de monsieur Denis Lanctôt pour des tours de carrioles au tarif de 150\$ par heure pour 3 heures, plus les frais de transport, pour un total de 550\$ plus taxes ;

e. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2026 du Service *loisirs et culture – autres – activités récréatives*.

Adoptée à la majorité

**8.6 Octroi de contrat - Spectacle de feux d’artifice de la Fête nationale 2026**

**265-2025-11-18**

**Considérant** la tenue des célébrations de la Fête nationale, prévues le 23 juin 2026 au Récré-O-Parc de Compton ;

**Considérant** que le comité des loisirs souhaite continuer la tradition, fort appréciée par les citoyens, de clore les festivités avec un spectacle de feux d’artifice ;

**Considérant** l’offre de service de FAE Pyrotechnie ;

**Considérant** l’excellent travail de FAE Pyrotechnie, année après année, pour le spectacle de feux d’artifice à Compton et les actions entreprises par celle-ci

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

afin d'être à l'avant-garde en matière de développement durable et protection de l'environnement;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Johnfort Acuna  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc Paré**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'octroyer le contrat de spectacle pyrotechnique traditionnel pour la Fête nationale 2026 à l'entreprise FAE Pyrotechnie au coût de 6 750\$ plus taxes ;

b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2026 du Service *loisirs et culture - autres - activités récréatives*.

Adoptée à la majorité

### 8.7 Octroi de contrat – Entretien paysager 2026

**266-2025-11-18**

**Considérant** les efforts de la Municipalité pour embellir son territoire ;

**Considérant** que le comité d'embellissement de la Municipalité souhaite graduellement implanter une gestion différenciée des espaces verts afin d'adapter l'entretien des parcs et terrains municipaux selon leurs usages et la nature des plantes ;

**Considérant** que cela signifie réduire certaines interventions d'entretien dans des zones ciblées afin de favoriser la biodiversité, diminuer les coûts d'entretien et réduire le bruit associé aux opérations de tonte ;

**Considérant** la soumission de La Jardinière - Myriam Fréchette pour l'entretien paysager 2026 ;

**Considérant** l'excellent travail d'aménagement effectué par Mme Fréchette pour la Municipalité au cours des dernières années ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'accepter la soumission de La Jardinière - Myriam Fréchette pour l'entretien paysager 2026, laquelle inclut l'entretien de 10 jardinières, 7 pots et 19 plates-bandes, ainsi que l'aménagement de deux petits projets en lien avec les objectifs de gestion différenciée de la Municipalité au Récré-O-Parc et à l'hôtel de ville, pour une somme totale de 13 936\$ plus taxes ;

b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2026 du Service *aménagement, urbanisme et développement commercial et touristique - autres - promotion et développement économique*.

Adoptée à la majorité

### 8.8 Contribution financière 2026 à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie

**267-2025-11-18**

**Considérant** la demande de l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (ASJHE) pour soutenir monétairement les services adaptés pour des jeunes pour l'année 2026 ;



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

**Considérant** les besoins particuliers des jeunes nécessitant des interventions spécifiques par des ressources spécialisées ;

**Considérant** que des familles de Compton sont membres et bénéficient des services, tels que des activités sportives adaptées, ainsi qu'un camp de jour d'été ;

**Considérant** les opportunités que cela offre aux jeunes et le répit que cela accorde à leurs familles ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jasmin Desmarais**

### IL EST RÉSOLU

a. d'autoriser la contribution financière de 1 995\$ à l'Association sportive des jeunes handicapés de l'Estrie (l'ASJHE) pour soutenir la participation des jeunes de la Municipalité bénéficiant de ces services ;

b. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2026 du Service *loisirs et culture - activités récréatives* qui sera prévu à cet effet ;

c. de mandater l'ASJHE à offrir des services de sports et de loisirs spécifiques pour les jeunes avec des particularités ayant besoin d'accompagnement sur son territoire et étant membres de l'ASJHE.

Adoptée à la majorité

#### 9. **Travaux publics**

Aucun.

#### 10. **Infrastructures**

##### 10.1 **Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité des travaux publics et des infrastructures**

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité des travaux publics et des infrastructures :

8 septembre 2025

##### 10.2 **Vidange des boues – Décompte progressif no 1**

**268-2025-11-18**

**Considérant** le rapport et la recommandation de monsieur Damien Cagnet, ingénieur, responsable de la surveillance du chantier, relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 1 de la firme GFL Services Environnementaux pour les travaux réalisés en juillet 2025, conformément au contrat intervenu entre la Municipalité et la firme par la résolution 142-2025-05-13 ;

**Considérant** que le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jérémie Dumont-Grant  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

### IL EST RÉSOLU



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

a. d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur André Martel, à signer le décompte progressif no 1 pour les travaux réalisés par GFL Services Environnementaux en juillet 2025 dans le cadre du contrat de vidange, déshydratation, transport et disposition de boues d'étangs aérés et géotubes ;

b. d'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 à GFL Services Environnementaux au montant de 48 788.04\$ plus taxes ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *hygiène du milieu - traitement des eaux usées*, financés par le surplus et remboursés par le règlement d'emprunt no 2025-210.

Adoptée à la majorité

### 10.3 Remplacement du système de déphosphatation physico-chimique – Décompte progressif no 4

269-2025-11-18

**Considérant** le rapport et la recommandation de monsieur Kevin Hickey, ingénieur, responsable de la surveillance du chantier, relativement à la demande de paiement du décompte progressif no 4 de la firme Nordmec Construction Inc. pour les travaux réalisés jusqu'au 30 septembre 2025, conformément au contrat intervenu entre la Municipalité et la firme par la résolution 302-2024-09-10 ;

**Considérant** que le décompte est conforme aux travaux exécutés ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur André Martel, à signer le décompte progressif no 4 pour les travaux réalisés par Nordmec Construction Inc. jusqu'au 30 septembre 2025 dans le cadre du contrat de remplacement du système de déphosphatation physico-chimique ;

b. d'autoriser le paiement du décompte progressif no 4 à Nordmec Construction Inc. au montant de 14 490.25\$ plus taxes, incluant la libération du premier 5% de retenue ;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 des Immobilisations, financés par le surplus 2025, et remboursés par le règlement d'emprunt no 2024-205.

Adoptée à la majorité

## 11. Urbanisme

### 11.1 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité citoyens en environnement

Est déposé le compte-rendu de la rencontre ci-dessous du Comité citoyens en environnement :

27 août 2025

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

**11.2 Dépôt de compte(s)-rendu(s) du Comité consultatif en urbanisme**

Sont déposés les comptes-rendus des rencontres ci-dessous du Comité consultatif en urbanisme :

15 septembre 2025  
20 octobre 2025

**11.3 Démission d'un membre du comité citoyens en environnement**

**270-2025-11-18**

*Madame la conseillère, Marie-Ève Talbot déclare s'être absentée lors des délibérations dans l'objet du point 11.3 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celle-ci.*

**Considérant** que Mme Marie-Ève Talbot était membre citoyenne du comité citoyens en environnement de Compton depuis janvier 2022 ;

**Considérant** l'élection de Mme Talbot à titre de conseillère du district 5 de la municipalité de Compton le 2 novembre dernier ;

**Considérant** la lettre de démission de Mme Talbot à titre de membre citoyenne du comité citoyens en environnement, reçue en date du 7 novembre 2025 ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc Paré**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la démission de Mme Marie-Ève Talbot à titre de membre citoyenne du comité citoyens en environnement.

Adoptée à la majorité

**11.4 Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme**

**271-2025-11-18**

*Monsieur le conseiller, Jérémie Dumont-Grant, déclare s'être absenté lors des délibérations dans l'objet du point 11.4 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celle-ci.*

**Considérant** que M. Jérémie Dumont-Grant était membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme de Compton depuis janvier 2025;

**Considérant** l'élection de M. Dumont-Grant à titre de conseiller du district 6 de la municipalité de Compton le 2 novembre dernier ;

**Considérant** la lettre de démission de M. Dumont-Grant à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme, reçue en date du 7 novembre 2025;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc Paré**

**IL EST RÉSOLU** d'accepter la démission de M. Jérémie Dumont-Grant à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à la majorité



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025



N° de résolution  
ou annotation

### 11.5 Augmentation de budget - Firme de relation publique pour la consultation de la population dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité

272-2025-11-18

**Considérant** le contrat octroyé à la firme Table Ronde Participation Publique, le 12 août dernier, pour la consultation de la population de Compton dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme municipal ;

**Considérant** les demandes additionnelles du conseil municipal dans le cadre de ce contrat ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Marie-Ève Talbot  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jasmin Desmarais**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'autoriser un budget additionnel de 6 000\$ pour le contrat octroyé à la firme Table Ronde Participation Publique pour la consultation de la population de Compton dans le cadre de la révision du plan d'urbanisme municipal ;

b. de demander à la firme de déposer le rapport final avant le 5 décembre 2025;

c. que les deniers requis soient puisés à même le budget 2025 du Service *aménagement, urbanisme et zonage*.

Adoptée à la majorité

### 12. Trésorerie

#### 12.1 Remaniement budgétaire - Achat d'asphalte

273-2025-11-18

**Considérant** la hausse du coût d'achat de béton bitumineux (asphalte) ;

**Considérant** les disponibilités dans le budget des travaux publics ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Johnfort Acuna  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jasmin Desmarais**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le transfert des sommes suivantes au poste 02 32000 625 pour l'achat de béton bitumineux :

- 16 000\$ du poste 02 32000 635 – Abat-poussière ;
- 12 000\$ du poste 02 32000 621 – Achat de gravier.

Adoptée à la majorité

#### 12.2 Remaniement budgétaire – Bris d'aqueduc sur le chemin de Hatley

274-2025-11-18

**Considérant** que deux bris d'aqueduc sont survenus simultanément sur le chemin de Hatley en octobre dernier ;

**Considérant** qu'en fin d'année, les disponibilités dans le budget des travaux publics ne suffisent pas pour couvrir un tel imprévu ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Marie-Ève Talbot  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le remaniement d'une somme de 15 008\$ du surplus libre au poste 02 41300 526.

Adoptée à la majorité



N° de résolution  
ou annotation

**12.3 Approbation des prévisions budgétaires de la RIGDSC**

**275-2025-11-18**

**Considérant** que la municipalité de Compton est membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ;

**Considérant** que le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915.80 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026;

**Considérant** que les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026, comme le prévoit le *Code municipal*;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Marie-Ève Talbot  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU** d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026, telles que soumises par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

Adoptée à la majorité

**12.4 Contribution financière au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ) – Volet partenariat avec le secteur privé**

**276-2025-11-18**

**Considérant** que le Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permet à des ménages à faible revenu d'habiter dans des logements du marché locatif privé tout en payant un loyer correspondant à 25 % de leur revenu ;

**Considérant** que le volet partenariat du PSLQ permet aux municipalités, en collaboration avec leur office d'habitation, de réserver des unités PSLQ dans des projets résidentiels privés admissibles ;

**Considérant** que la municipalité de Compton souhaite favoriser l'accès au logement abordable sur son territoire sans nécessairement engager de contribution financière directe ;

**Considérant** que l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook agit à titre de gestionnaire du programme et assure la sélection des ménages, la gestion des ententes avec les propriétaires et le suivi des loyers ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jérémie Dumont-Grant**

**IL EST RÉSOLU**

a. que la municipalité de Compton autorise une contribution financière de 2000\$ à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour le Programme

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

de supplément au loyer Québec (PSLQ) auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ), dans le cadre du volet partenariat avec le secteur privé pour l'année 2026 ;

b. que cette contribution soit attribuée à des projets résidentiels privés situés sur le territoire de la municipalité de Compton, selon les critères d'admissibilité établis par la SHQ et l'Office d'habitation ;

c. que l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook soit mandatée pour assurer la gestion complète des unités PSLQ, incluant la sélection des ménages, la communication avec les propriétaires et le contrôle des loyers ;

d. que la présente résolution soit transmise à la SHQ et à l'Office d'habitation de la Vallée de la Coaticook pour fins de suivi et de mise en œuvre.

Adoptée à la majorité

### 13. Greff

#### 13.1 Adoption du calendrier des séances 2026

277-2025-11-18

**Considérant** l'obligation prévue par l'article 148 du Code municipal d'établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année civile 2026 en fixant le jour et l'heure de chacune des séances ;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Patricia Sévigny  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

**IL EST RÉSOLU**

a. que le calendrier des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Compton pour l'année civile 2026 soit établi comme suit :

Mois	Jour / Date	Mois	Jour / Date
<b>Janvier</b>	Mardi 20 janvier	<b>Août</b>	Mardi 11 août
<b>Février</b>	Mardi 10 février	<b>Septembre</b>	Mardi 8 septembre
<b>Mars</b>	Mardi 10 mars	<b>Octobre</b>	Mardi 13 octobre
<b>Avril</b>	Mardi 14 avril	<b>Novembre</b>	Mardi 10 novembre
<b>Mai</b>	Mardi 12 mai	<b>Décembre</b>	Mardi 1 décembre (extra)
<b>Juin</b>	Mardi 9 juin		Mardi 8 décembre (extra)
<b>Juillet</b>	Mardi 14 juillet		Mardi 15 décembre

b. que les séances ordinaires du conseil se tiennent dans la salle des délibérations du Conseil à l'hôtel de ville à compter de 19h30, sauf celle de mai et la séance extraordinaire du 1er décembre, lesquelles se tiendront à 18h30 ;

c. que le calendrier et la mention relative aux heures et lieu de tenue des séances fassent l'objet d'un avis public conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal et soit transmis au journal L'écho pour publication ainsi qu'aux endroits d'affichage prévus, notamment sur le site web de la Municipalité.

Adoptée à la majorité



N° de résolution  
ou annotation



N° de résolution  
ou annotation

**14. Direction générale**

**14.1 Renouvellement de contrat – Service de consultation juridique général 2026**

**278-2025-11-18**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir un montant au budget 2026 pour le service de consultation juridique générale, lequel permet à la Municipalité d'avoir des services juridiques rapides pour ses besoins quotidiens sur la base d'un coût forfaitaire avantageux ;

**Considérant** l'excellent service offert par le cabinet Lavery au cours des deux dernières années ;

**Considérant** l'offre de renouvellement de service première ligne de Lavery ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'accepter l'offre de renouvellement de service première ligne du cabinet Lavery Avocats, conseillers juridiques, pour le forfait de consultation classique selon les termes de l'offre de renouvellement du 6 novembre 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 ;

b. d'autoriser le maire et la direction générale, ou tout autre représentant mandaté par la direction générale, à recourir aux services du cabinet Lavery Avocats, conseillers juridiques, au besoin ;

c. que les deniers requis pour le forfait classique au montant de 1 200 \$ plus taxes et frais soient puisés à même le budget 2026 du Service *administration générale – autres*, et des services concernés.

Adoptée à la majorité

**14.2 Souper des Fêtes de la MRC**

**279-2025-11-18**

**Considérant** que la MRC de Coaticook organise son Souper des Fêtes annuel le 29 novembre 2025 au Club de golf de Coaticook ;

**Considérant** qu'il y a lieu d'autoriser la participation des membres du conseil qui souhaitent y être ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Marc Paré  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Jasmin Desmarais**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'autoriser la participation des membres du conseil suivants au souper des Fêtes de la MRC de Coaticook :

- M. le maire, Jean-Pierre Charuest ;
- M. le conseiller, Johnfort Acuna ;
- Mme la conseillère, Patricia Sévigny ;

b. que les deniers requis, soit une somme de 80\$ par personne, pour un total de 240\$, soient puisés à même le budget 2025 du Service *administration générale – conseil*.



N° de résolution  
ou annotation

Adoptée à la majorité

**14.3 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes 2025-2026**

**280-2025-11-18**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'horaire pendant la période des Fêtes ;

**Considérant** l'importance de bien déterminer les modalités de cette fermeture;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Marie-Ève Talbot  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU**

a. que les bureaux administratifs de la Municipalité soient fermés au public à compter de 17h le mardi 23 décembre et rouvrent à 8h30 le lundi 5 janvier ;

b. que les employés administratifs et d'encadrement soient autorisés à compenser les heures manquantes pour les 24, 29, 30 et 31 décembre 2025 par des heures de vacances, de maladie ou accumulées ;

c. que les employés du service des Travaux publics soient autorisés à reprendre eux aussi les heures manquantes par du temps accumulé, de maladie ou des vacances, sous réserve d'une entente avec leur supérieur hiérarchique, compte tenu que leur présence ne soit pas requise pour l'entretien d'hiver des chemins.

Adoptée à la majorité

**14.4 Embauche d'un pompier à la brigade du SSI**

**281-2025-11-18**

*Monsieur le conseiller, Jérémie Dumont-Grant, déclare s'être absenté lors des délibérations dans l'objet du point 14.4 conformément aux dispositions de l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et s'abstient de voter sur celle-ci.*

**Considérant** que deux postes sont à combler au sein de la brigade du Service de sécurité incendie (SSI) de Compton ;

**Considérant** la candidature de M. Jérémie Dumont-Grant ;

**Considérant** que le candidat possède les qualités et les aptitudes nécessaires pour répondre aux exigences du poste ;

**Considérant** que M. Dumont-Grant demeure et travaille à moins de 4 kilomètres de la caserne de la Municipalité ;

**Considérant** que l'article 63 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités permet à un membre du conseil municipal d'occuper des fonctions de pompier volontaire ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Patricia Sévigny**

**IL EST RÉSOLU**

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2025

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Jérémie Dumont-Grant au poste de pompier non formé au SSI de la municipalité de Compton ;
- b. que sa période de probation soit celle prévue à l'article 4.05 du Recueil de gestion des ressources humaines ;
- c. que sa rémunération soit celle décrite à l'annexe jointe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

### 14.5 Entérinement d'embauche d'un patrouilleur

282-2025-11-18

**Considérant** la nécessité d'effectuer la patrouille des chemins et rues sur le territoire de la Municipalité pour la saison hivernale ;

**Considérant** la candidature de M. Alexandre Longchamps ;

**Considérant** que les patrouilles hivernales ont dû débuter le 11 novembre dernier ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jasmin Desmarais  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Marie-Ève Talbot**

**IL EST RÉSOLU**

- a. d'entériner l'embauche de M. Alexandre Longchamps à titre de patrouilleur hivernal, rétroactivement au 11 novembre 2025 ;
- b. que sa rémunération soit celle décrite à l'annexe jointe à la présente résolution.

Adoptée à la majorité

### 15. Parole aux conseillers

### 16. Période de questions

Sept personnes sont dans l'assistance et ont adressé des questions ou commentaires.

### 17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 49.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Charuest  
Maire

\_\_\_\_\_  
André Martel  
Greffier-trésorier  
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation